

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 23.03.2021

**Préavis No 05/2021
au Conseil communal**

Comptes 2020



TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE	4
2.1	Éléments particuliers	4
2.1.1	Situation sanitaire	4
2.1.2	Rentrées fiscales	5
2.1.3	Péréquation et facture sociale	5
3	CHARGES PAR NATURE	6
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel	6
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises	7
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	7
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements	7
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	8
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions	8
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	8
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes	9
4	ÉVOLUTION DES CHARGES	10
5	RÉPARTITION DES CHARGES	10
5.1	Analyse des charges communales et cantonales	11
6	PRODUITS PAR NATURE	12
6.1	Centre par nature 40 – Impôts	12
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	14
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	14
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	14
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	14
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	15
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	15
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes	15
7	ÉVOLUTION DES PRODUITS	16
8	RÉPARTITION DES PRODUITS	16
9	RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DU COVID-19	17
10	INVESTISSEMENTS ET CRÉDITS	18
11	AMORTISSEMENTS	19
12	AUTOFINANCEMENT	20
13	ENDETTEMENT	21
13.1	Effacement de la dette	22
14	DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES	23
15	CHARGES ET PRODUITS PAR SERVICE	23
15.1	Répartition des charges par service	24
15.1	Répartition des produits par service	24
16	RÉSULTAT ET ATTRIBUTION	25
17	CONCLUSION	27
18	VALIDATION	28
19	RAPPORT DE RÉVISION SUCCINCT	29
20	DÉCOMPTE PROVISOIRE PÉRÉQUATION	30



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2020. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 12 et 13 avril 2021, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Quoi de plus agréable pour un Municipal des finances que de clôturer son premier exercice avec un excédent de produits conséquent, alors que le budget prévoyait plutôt un excédent de charges.

L'année 2020 s'annonçait pourtant comme une année difficile, étant donné la situation sanitaire très compliquée que nous subissons depuis le mois de mars 2020. Le chapitre 9 du présent préavis ne présente qu'une partie des coûts additionnels induits par cette situation, puisqu'il ne tient pas compte des nombreuses heures supplémentaires effectuées par nos collaboratrices et collaborateurs dans un tel contexte.

Les CHF 377'300.- d'excédent de charges prévues au budget auraient pu, voire dû, se transformer en un montant plus conséquent si nous n'avions pas pu compter sur des revenus fiscaux certes plus importants qu'estimés, mais surtout sur une gestion rigoureuse de nos coûts par l'ensemble du personnel communal. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur suivi attentif des charges maîtrisables à leur niveau respectif.

Cet excédent de produits de CHF 1'958'294.68 va nous permettre d'effectuer quelques amortissements additionnels, en particulier sur la maison Pasche, sur l'auberge communale et sur les coûts liés à la révision du PGA, puis de doter notre compte capital afin de nous prémunir des variations de résultat de futur.

Avec une dette brute redescendant en dessous des 30 millions et une dette nette par habitant de CHF 6'831.52, notre commune reste parmi les communes ayant un très haut endettement net par habitant selon les critères du Canton (DGAIC - Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes), mais elle se rapproche de la limite inférieure relative à cette classification.

Comme mentionné au chapitre 6.1 du présent préavis, il ne faut pas espérer un niveau de revenus d'impôts similaire à 2020 pour les années à venir. Le Covid aura un impact négatif à long terme sur nos recettes fiscales. Il faudra donc maintenir la rigueur budgétaire ces prochaines années, afin d'éviter un retour aux chiffres rouges.

L'organisation et les outils qui ont été mis en place au sein de l'administration communale vont nous permettre de poursuivre tous ensemble sur cette voie.



2 Préambule

Les comptes de fonctionnement 2020 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de produits de CHF 1'958'294.68 avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves**. Le tableau suivant résume la situation comparée au budget et à l'année précédente :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Comptes 2020	25'311'221.30	27'269'515.98	1'958'294.68
Budget 2020	25'150'287.56	24'772'987.56	-377'300.00
Comptes 2019	26'623'506.81	26'691'347.74	67'840.93

Le résultat affiché ci-dessus ne tient pas encore compte des propositions d'utilisation du bénéfice formulées par la Municipalité et détaillées plus loin dans ce préavis.

L'année 2020 a été marquée par la mise en place du télétravail de manière obligatoire en application des instructions des autorités cantonales ou fédérales. Ceci a contraint le personnel du service des finances à repenser sa manière de travailler, et notamment de conserver les informations. Des outils d'échange virtuels ont été rapidement mis sur pied pour garantir le flux d'information, malgré la décentralisation des collaborateurs. Ces nouvelles pratiques, bien accueillies par les personnes concernées, ont permis au service d'assurer ses missions dans le respect des échéances fixées. Sans rapport avec la situation sanitaire, le service de la Bourse a été le premier à migrer ses données vers une GED (gestion électronique des documents). Cette transition bienvenue permettra, dans le futur, d'assurer une compatibilité de notre fonctionnement avec celui dicté par les nouvelles manières de travailler, bouleversées depuis la pandémie de Covid-19 et la numérisation des données.

L'année 2020 a également été marquée par le départ en retraite de Monsieur Gustave Muheim, Syndic et Municipal des finances jusqu'au 30 juin 2020. Le dicastère des finances est maintenant sous la responsabilité de Monsieur Jean-Claude Favre, depuis son entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2020.

De manière analogue aux précédents préavis des comptes, ou du budget, le rôle du présent document est de dresser un portrait global de la situation des comptes de l'exercice. Le lecteur en quête d'une approche détaillée par poste de dépense trouvera réponse dans le « Recueil des remarques au comptes 2020 », remis séparément.

Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, voici quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

2.1 Éléments particuliers

2.1.1 Situation sanitaire

L'année 2020 aura vu son fonctionnement bouleversé par la propagation du Coronavirus à l'échelle mondiale. C'est lors d'une séance de crise en date du 16 mars 2020 que la Municipalité a décidé de fermer les portes de l'administration communales dès mardi 17 mars. Une organisation réactive s'est alors mise en place pour assurer la continuité des activités de la commune, tout en protégeant le personnel et la population au travers de différentes mesures.



Une fois cette organisation régie, le personnel a été accompagné pour que la transition vers cette nouvelle manière de travailler se passe le plus facilement possible. Une fois encore, la Municipalité relève ici l'engagement de son personnel pour assurer les missions régaliennes de la commune.

Le présent préavis consacre une rubrique spécifique au volet financier des effets de la crise du Covid. Bien que notre approche essaie d'être la plus exhaustive possible, elle ne saurait mesurer toutes les dimensions impactées par la pandémie, tant elles sont nombreuses. Les éléments identifiables font l'objet de la rubrique n° 9 « Répercussions financières du Covid-19 ».

2.1.2 Rentrées fiscales

Comparativement au budget, l'exercice 2020 présente une hausse des produits d'impôts. L'impôt sur le revenu présente la plus forte augmentation, suivie de l'impôt sur les successions et les donations. Cette hausse des produits d'impôts explique l'excellent résultat de la commune. Bien qu'il soit réjouissant de constater une augmentation des produits d'impôts dans l'exercice sous revue, il est important de préciser que les effets financiers de la crise sanitaire se manifesteront aussi dans les années à venir, peut-être même plus fortement sur le plan fiscal dans la mesure où l'année 2020 n'a pas encore été taxée définitivement par l'ACI.

La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » propose une étude des produits fiscaux reçus durant l'année.

2.1.3 Péréquation et facture sociale

Les acomptes versés en 2020 pour la facture sociale, la péréquation intercommunale mais également la réforme policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2018. Cet exercice présentait alors une conjoncture moins favorable en matière d'impôt, traduisant ainsi des acomptes 2020 inférieurs au décompte final attendu en 2021.

Le décompte provisoire remis au mois d'avril par le Service des communes et du logement (ci-après SCL) mentionne une différence avec les acomptes versés de CHF 868'590.47, montant qui sera porté en charge sur l'exercice 2021. Le détail est présenté dans le tableau suivant :

Péréquation et réforme policière				
	Acomptes versés en 2020	Décompte provisoire selon fichier VD	Solde	Budget 2020
Péréquation directe				
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	2'571'041.00	2'978'214.95	407'173.95	2'571'000.00
220.4520.00 (dépenses thématiques)	-781'397.00	-706'263.46	75'133.54	-781'300.00
<i>=total</i>	1'789'644.00	2'271'951.49	482'307.49	1'789'700.00
Péréquation indirecte				
720.3515.00 (facture sociale)	3'760'439.00	4'142'957.39	382'518.39	3'760'500.00
Réforme policière				
610.3521.03	245'756.00	249'520.59	3'764.59	245'800.00

Pour information, et en complément des éléments indiqués à la rubrique n°16 « Résultat et attribution », ce décompte a été reçu après le bouclage des comptes. Pour plus de détails, consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 20).



3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature et avant répartition du bénéfice, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2020	En %	Budget 2020	Diff. Cpte / Bu 20	Comptes 2019
30	Autorités et personnel	5'573'253.55	22.0%	5'561'800.00	11'453.55	5'469'206.10
31	Biens, services, marchandises	4'764'408.13	18.8%	5'315'510.00	-551'101.87	5'241'379.90
32	Intérêts passifs	582'633.32	2.3%	602'200.00	-19'566.68	585'789.41
33	Amortissements	1'636'525.85	6.5%	1'437'452.56	199'073.29	1'471'915.16
35	Remboursements, participations	10'140'029.33	40.1%	10'318'770.00	-178'740.67	10'643'699.25
36	Aides et subventions	521'919.26	2.1%	509'390.00	12'529.26	806'840.80
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	1'117'692.80	4.4%	359'515.00	758'177.80	1'398'356.73
39	Imputations internes	974'759.06	3.9%	1'045'650.00	-70'890.94	1'006'319.46
		25'311'221.30	100%	25'150'287.56	160'933.74	26'623'506.81

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées					
	Comptes 2020		Budget 2020		Différence
Total des charges	25'311'221.30		25'150'287.56		160'933.74
./. Amortissements (33)	-1'636'525.85		-1'437'452.56		
./. Attributions aux fonds (38)	-1'117'692.80		-359'515.00		
./. Imputations internes (39)	-974'759.06		-1'045'650.00		
Charges épurées	21'582'243.59		22'307'670.00		-725'426.41

L'exercice 2020 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 160'933.74, ou à une diminution de CHF 725'426.41 de charges dites épurées par rapport au budget 2020.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2020 présente une augmentation des charges liées aux traitements de CHF 11'453.55 par rapport au montant prévu au budget. Cette augmentation doit être diminuée de la somme de CHF 330'320.45, reçue en remboursement de traitements et de charges sociales (somme des comptes xxx.4361.00).

Dès lors, la somme des traitements du personnel demeure inférieure au montant prévu dans le budget. Pour une approche détaillée par poste de dépense, le lecteur est invité à se référer au Recueil des remarques.

Le tableau de la page suivante détaille les effectifs de l'année.



Equivalent plein temps (EPT)			
Services	Effectif 2020	Budget 2020	Effectif 2019
Greffe - Contrôle habitants/Bureau des étrangers	3.70	3.40	3.40
Bourse - RH	3.50	3.00	3.50
Service technique	4.95	5.05	4.45
Services extérieurs	4.40	3.79	4.00
Concierges	5.22	5.22	5.24
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.10	0.10	1.00
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes) *	1.18	1.18	4.40
CVE "Les Moussaillons"	11.14	12.09	10.20
UAPE	5.85	6.07	3.35
Total personnel fixe	40.04	39.90	39.54
Apprenti(e)s	5.00	6.00	5.00
Stagiaires	3.00	3.00	3.00
Total personnel EPT	48.04	48.90	47.54
Personnes physiques	69	69	65

**En 2019 ce poste incluait également le personnel auxiliaire de l'UAPE ainsi qu'une collaboratrice du CVE ne faisant pas partie du personnel éducatif*

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2020, ce centre par nature voit une diminution de CHF 551'101.87. Cette dernière s'explique essentiellement par des travaux d'entretien non réalisés, notamment en raison de la situation sanitaire.

Dans ce contexte particulier, la Municipalité a dû conjuguer avec le nécessaire et le possible.

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année présente à nouveau une diminution des charges d'intérêts, comparativement au budget. Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de deux tranches d'emprunt, opéré durant l'exercice et au renouvellement d'un emprunt de 3 millions à hauteur de 1 million seulement. Ce renouvellement a profité d'un taux d'intérêt inférieur au précédent emprunt.

Voir rubrique n°13 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

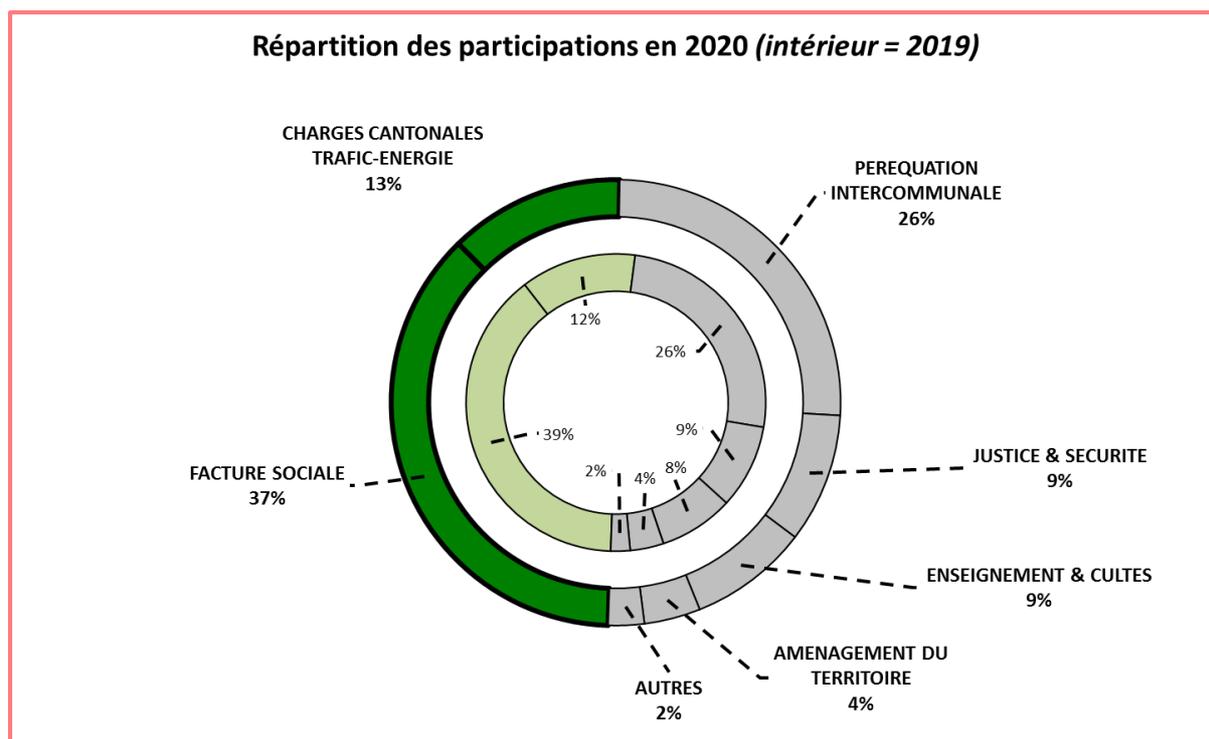
Pour l'exercice 2020, plusieurs amortissements complémentaires ont été portés aux comptes. Ceux-ci sont notamment détaillés dans la rubrique n°11 « Amortissements ». Du point de vue des amortissements obligatoires, la situation n'appelle pas de commentaire particulier.



3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une consommation inférieure de CHF 178'740.67 par rapport au budget. Cette diminution s'explique par une baisse importante des charges de sécurité (CHF 66'245.61), ainsi qu'une diminution pratiquement égale des charges d'enseignement (CHF 60'031.90), mais également par une diminution des charges de trafic régional (CHF 32'108.80). Le solde de la différence est réparti sur les autres postes de la nature.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, au 40.1% du total des charges de l'exercice 2020, la moitié a été reversée à des instances cantonales (49.71%, en vert dans le graphique). Naturellement, cette tranche du graphique comprend les acomptes versés par la commune pour la facture sociale en 2020 de CHF 3'760'439.00.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Le montant des dépenses de cette nature présente une augmentation de CHF 12'529.26. Celle-ci s'explique en grande partie par une hausse des frais de fonctionnement du réseau d'accueil des mamans de jours, facturé par le réseau PPBL (CHF 11'321.30). Le solde concerne des variations de moindre importance sur les comptes de cette nature.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 758'177.80 (en comparaison au budget 2020). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats de chacun de ces domaines.



Cette nature comprend aussi des charges liées à la variation des provisions pour pertes sur débiteurs de l'ACI (passée de CHF 313'000.00 à CHF 427'000.00) et des débiteurs de la communes (passée de CHF 14'000.00 à CHF 19'000.00) en fonction des risques mesurés.

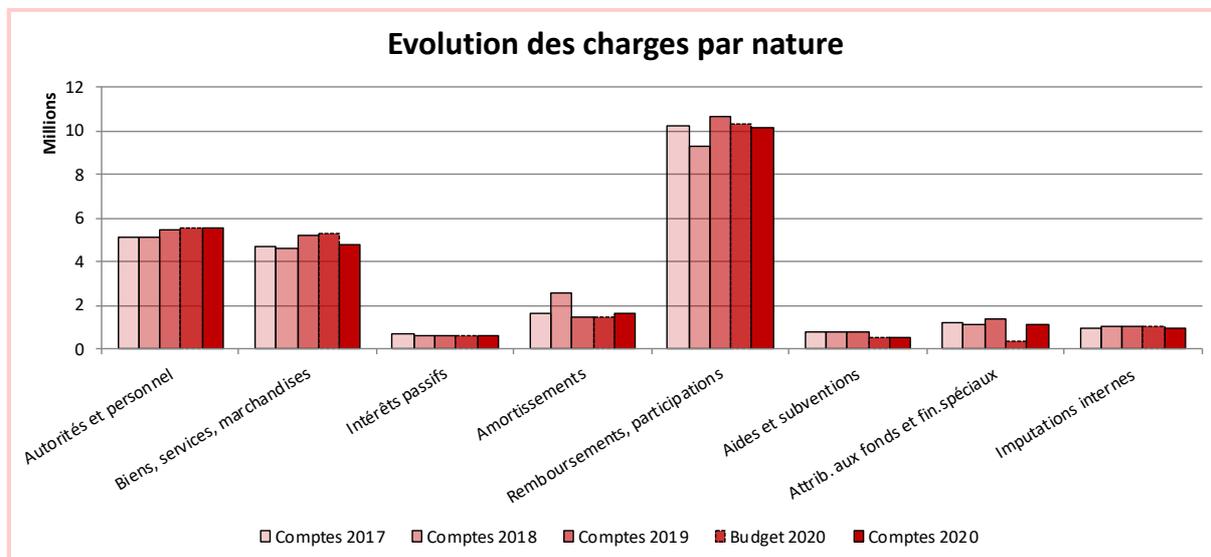
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2020. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



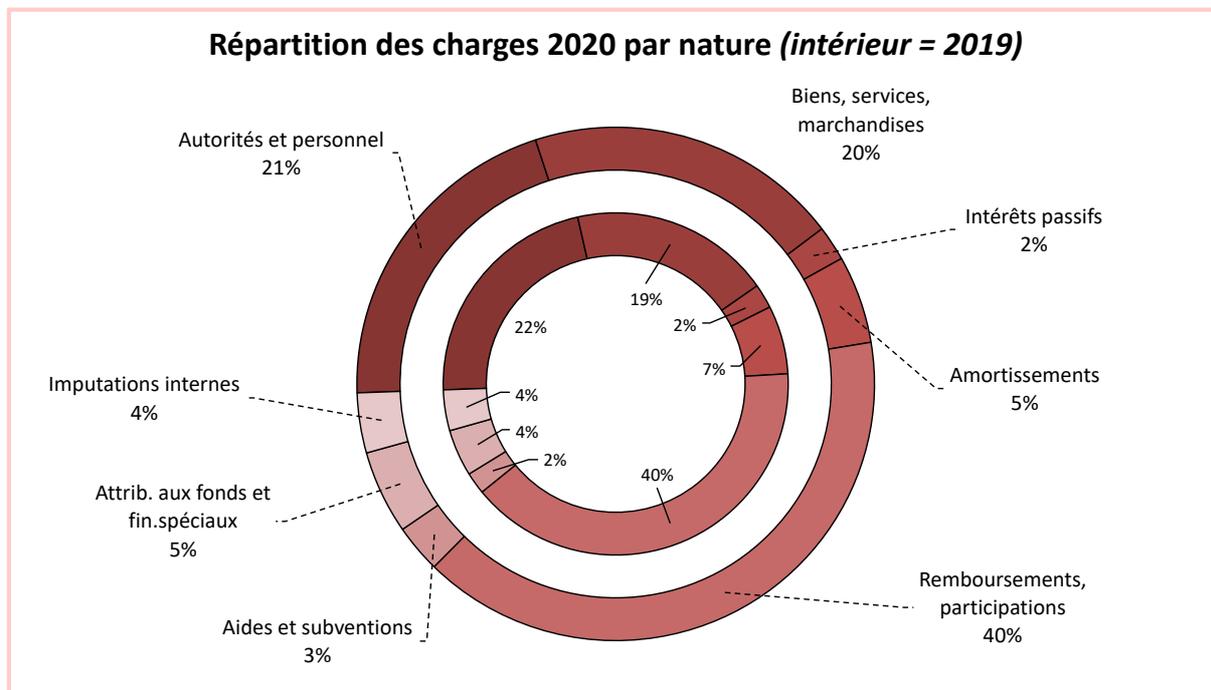
4 Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



5 Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparées à l'année précédente) :





5.1 Analyse des charges communales et cantonales

Le tableau suivant présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des produits globaux épurés de l'exercice.

Charges cantonales et intercommunales 2020			
Comptes	Concerne	Nature	Montant
110.3526.01	Contribution à Lausanne Région (admin.)	Intercommunal	20'826.96
150.3513.01	Participation à la FEM	Cantonal	35'843.50
150.3523.00	Participation aux charges culturelles et loisirs	Intercommunal	38'896.40
150.3523.01	Participation au CSM (Centre Sportif Malley)	Intercommunal	20'000.00
180.3517.00	Participation au déficit du trafic régional	Cantonal	215'922.70
180.3517.02	Participation au déficit des TL	Intercommunal	1'057'249.80
180.3517.04	Participation assoc. Intercommunale des taxis	Intercommunal	7'168.70
220.3520.00 ./. 220.4520.00	Péréquation	Intercommunal	1'789'644.00
420.3526.02	Participation au SDEL	Intercommunal	51'631.86
460.3526.04	Frais d'exploitation de la STEP	Intercommunal	212'782.60
xxx.3522.00	Participation aux charges d'enseignement	Intercommunal	869'071.30
610.3521.01	Participation à Sécurité Est-Lausannois	Intercommunal	494'978.52
610.3521.03	Participation aux charges de la réforme policière	Cantonal	245'756.00
650.3521.04	Participation au SDIS	Intercommunal	120'158.62
660.3521.05	Participation aux frais de la PCI régionale	Intercommunal	88'461.15
710.3525.01	Participation à la régionalisation de l'AVS	Intercommunal	60'240.00
710.3655.01 & .02	Participation accueil de jour	Intercommunal	111'783.40
720.3515.00	Participation à la cohésion sociale	Cantonal	3'760'439.00
730.3654.00	Contribution à Lausanne Région (lutte dépendances)	Intercommunal	8'187.41
Total des charges cantonales et intercommunales			9'209'041.92
<i>En proportion des charges globales épurées de CHF</i>		<i>21'582'243.59</i>	42.67%

Afin de comparer son évolution dans le temps, ce tableau sera maintenant intégré de manière systématique dans le préavis.



6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2020	En %	Budget 2020	Diff. Cpte / Bu 20	Comptes 2019
40	Impôts	17'128'471.75	62.8%	15'111'750.00	2'016'721.75	14'775'055.92
41	Patentes, concessions	1'722.05	0.0%	8'600.00	-6'877.95	8'485.50
42	Revenu du patrimoine	1'817'268.88	6.7%	1'681'200.00	136'068.88	1'878'473.29
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'072'045.70	18.6%	4'794'226.14	277'819.56	5'673'655.09
44	Participations à des recettes cantonales	404'928.55	1.5%	527'500.00	-122'571.45	244'763.55
45	Participations et remboursements	876'555.93	3.2%	864'080.00	12'475.93	2'095'925.74
46	Autres part. et subventions	730'500.75	2.7%	615'510.00	114'990.75	595'334.00
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	263'263.31	1.0%	124'471.42	138'791.89	413'335.19
49	Imputations internes	974'759.06	3.6%	1'045'650.00	-70'890.94	1'006'319.46
		27'269'515.98	100%	24'772'987.56	2'496'528.42	26'691'347.74

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés				
	Comptes 2020		Budget 2020	Différence
Total des produits	27'269'515.98		24'772'987.56	2'496'528.42
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-263'263.31		-124'471.42	
./. Imputations internes (49)	-974'759.06		-1'045'650.00	
Produits épurés	26'031'493.61		23'602'866.14	2'428'627.47

L'exercice 2020 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 2'496'528.42 ou à une augmentation de CHF 2'428'627.47 de produits dits « épurés » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, plus forte que l'augmentation de charges constatée, explique le résultat positif de l'exercice.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

La nature 40 présente la plus importante augmentation par rapport au budget (CHF 2'016'721.75). Cette augmentation concerne en majeure partie l'impôt sur le revenu (CHF 1'322'490.11), puis l'impôt sur les successions et donations (CHF 340'296.70). Le solde concerne les autres types d'impôts, dans une moindre mesure.

Il est important ici de distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôt issu de plusieurs années fiscales différentes. Dès lors, la variation des produits fiscaux d'une année à l'autre n'est pas nécessairement liée à un changement de résidence des contribuables.

Une étude approfondie des revenus d'impôts de l'année comptable 2020 nous apprend qu'une part élevée des produits provient d'années fiscales antérieures à l'année fiscale 2020 (facturée sous forme d'acomptes). A titre d'exemple, l'année comptable 2020 contient CHF 1'936'223.31 de produits issus d'années antérieures à 2020. En moyenne, les précédentes années comptables ne comportaient que CHF 1'323'000.00 de produits issus d'années fiscales antérieures, toujours concernant l'impôt sur le revenu. Les produits issus d'acomptes perçus en 2020 sont également en hausse par rapport aux années comptables



précédentes. Ils atteignent CHF 9'242'790.20 en 2020, alors que la moyenne des produits similaires précédents gravitait autour de CHF 8'548'000.00. Ces variations dépendent notamment du rythme de taxation de l'ACI mais également de la célérité des contribuables dans le dépôt de leur déclaration.

Compte tenu de ce qui précède, et si le résultat de l'année fiscale 2020 traduit effectivement une hausse, il est important de rappeler que notre administration n'a pas d'emprise sur la quantité de dossiers taxés. Les prévisions d'impôts restent un exercice délicat et les effets de la crise sanitaire 2020 se ressentiront probablement au-delà de l'exercice en cours. La Municipalité suit avec attention l'évolution de la situation.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2020	Budget 2020	Diff. Cpte/BU	Comptes 2019
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-119'092.76	-133'000.00	13'907.24	-144'371.24
4001	Impôt sur le revenu	12'060'090.11	10'737'600.00	1'322'490.11	10'603'768.18
4002	Impôt sur la fortune	1'890'860.16	1'848'900.00	41'960.16	1'842'025.37
4003	Impôt à la source	188'125.99	174'900.00	13'225.99	274'717.03
4004	Impôt spécial des étrangers	138'446.85	79'000.00	59'446.85	88'521.05
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	139'260.55	100'000.00	39'260.55	-126'290.70
4012	Impôt sur le capital des sociétés	14'484.90	3'400.00	11'084.90	12'897.85
4013	Impôt compl. sur les immeubles	46'451.95	31'200.00	15'251.95	32'108.45
	Total des impôts liés au coefficient	14'358'627.75	12'842'000.00	1'516'627.75	12'583'375.99
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>936'524.50</i>	<i>890'666.67</i>	<i>45'857.83</i>	<i>895'178.17</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'404'786.75	1'336'000.00	68'786.75	1'342'767.25
4040	Impôt sur droit de mutation	817'770.75	708'200.00	109'570.75	393'885.15
4050	Impôt sur les successions et donations	403'696.70	63'400.00	340'296.70	100'047.40
4061	Impôt sur les chiens	22'000.00	18'900.00	3'100.00	21'400.00
4062	Taxe sur les divertissements	39.20	250.00	-210.80	0.00
4063	Impôt sur les tombolas	0.00	0.00	0.00	27.30
4090	Impôt récupéré après défalcation	2'457.84	10'000.00	-7'542.16	26'112.94
4101	Impôt sur les patentes	1'722.05	8'600.00	-6'877.95	8'435.50
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	167'933.75	125'000.00	42'933.75	152'670.71
4411	Impôt sur les gains immobiliers	404'928.55	527'500.00	-122'571.45	244'763.55
4510	Compensation RFFA** prévue	30'384.49	30'380.00	4.49	27'676.00
	Total général	17'614'347.83	15'670'230.00	1'944'117.83	14'901'161.79

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

** Réforme fiscale et financement de l'AVS



Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue :

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2016	3'564	187'043	52.48
2017	3'662	192'798	52.65
2018	3'732	187'791	50.32
2019	3'773	187'775	49.77
2020	3'756	212'446	56.56

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente une augmentation de CHF 136'068.88, par rapport au budget 2020. Celle-ci s'explique par des produits issus de location de compteurs d'eau plus élevés que ceux portés au budget (CHF 133'494.21). Le reste des produits de cette nature n'appelle pas de commentaire particulier.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature augmentent de CHF 277'819.56 par rapport au budget. Cette augmentation résulte de diverses variations. Il s'agit d'abord d'une augmentation des produits représentée par des remboursements d'assurance non budgétés (CHF 322'020.45), puis de produits supplémentaires issus de taxe d'utilisation et de raccordements (CHF 187'581.37) et enfin, de remboursements divers non budgétés (CHF 148'173.93). Il s'agit ensuite d'une diminution des contributions parentales encaissées pour divers encadrements et les repas des enfants (CHF 301'415.60) puis d'une diminution des transferts de charge au bilan (CHF 80'144.89).

De manière générale, les taxes prélevées pour les réseaux d'eau et d'électricité présentent un caractère variable difficile à anticiper lors de la préparation du budget, justifiant ainsi les différences entre l'effectif et le prévisionnel.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature voit une diminution de CHF 122'571.45 en regard du montant budgété. Celle-ci correspond à l'impôt sur les gains immobiliers reçu durant l'exercice, lequel est inférieur aux prévisions fondées sur le résultat 2018 (base du calcul péréquatif).



6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 12'475.93. Cette variation correspond à une ristourne sur notre participation aux frais de fonctionnement des Transports publics lausannois en 2019.

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 114'990.75 par rapport au montant budgété. Cette augmentation concerne d'une part, les aides financières reçues du canton pour les périodes de fermeture des structures d'accueil préscolaires et parascolaires (CHF 61'161.00) durant la pandémie de Covid-19, mais également des corrections rétroactives dans les subventions de la FAJE qui n'étaient pas budgétées (CHF 44'291.00). Le solde correspond à des subventions reçues pour le personnel éducatif en formation qui n'étaient pas budgétées.

6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 138'791.89 par rapport au budget 2020. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant les domaines autoporteurs (éclairage, eau ou électricité).

Dans le cas de l'exercice 2020, l'augmentation non budgétée provient d'un prélèvement de CHF 150'000.00 dans un fonds de réserve pour construction d'abris au bilan (compte 9280.10). Ce prélèvement a été autorisé par le canton pour que nous puissions le porter en diminution du montant restant à amortir pour l'abri PC du collège.

Le solde correspond finalement à une diminution de produits représentée par des prélèvements au bilan budgétés, mais qui n'ont pas été réalisés.

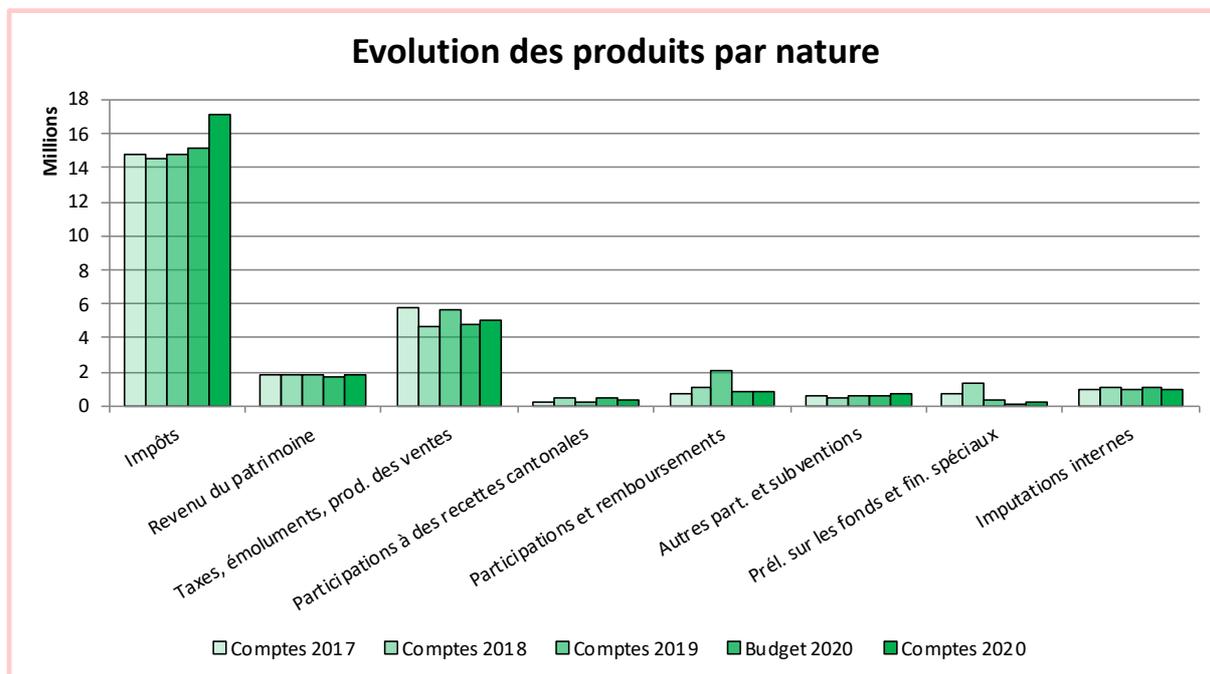
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2020. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



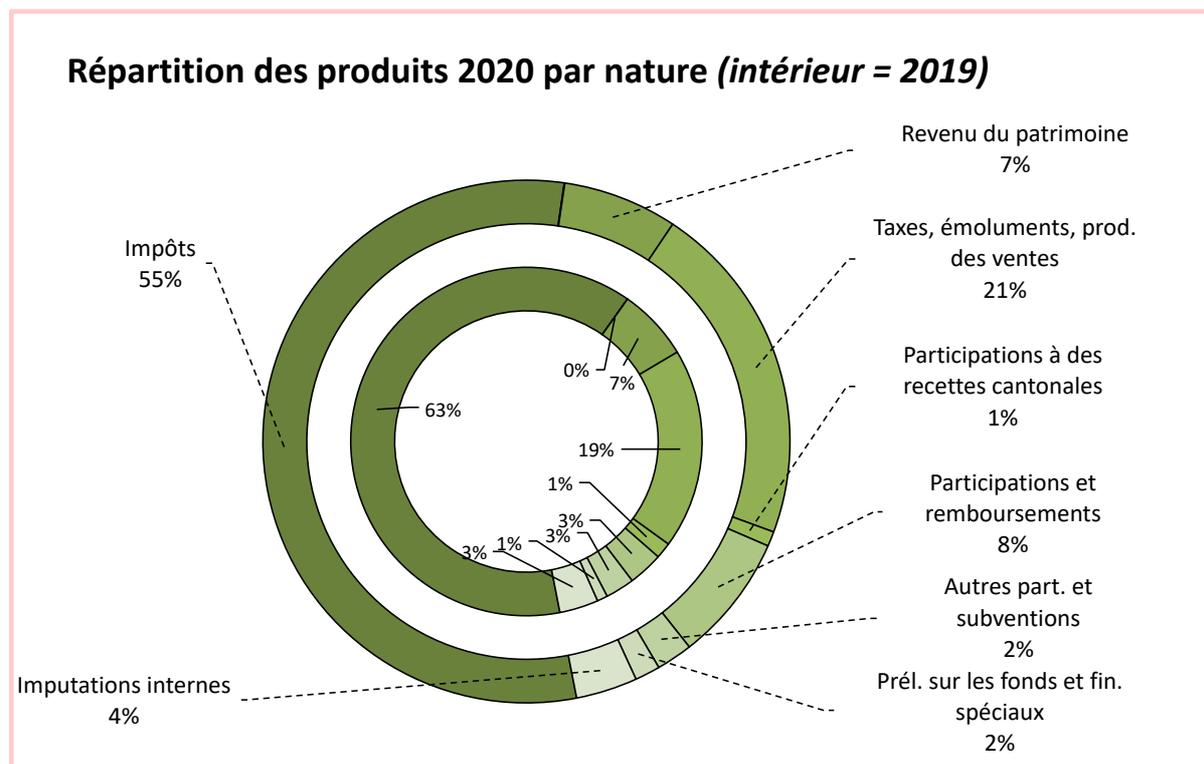
7 Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



8 Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :





9 Répercussions financières du Covid-19

Une fois l'année terminée, la Municipalité a réalisé un bilan des charges induites par la pandémie, mais également des montants non perçus. L'approche synthétique proposée ci-dessous repose sur une étude approfondie de la situation économique, mais elle ne prétend pas en couvrir tous ses aspects tant ils sont variés et multiples. Dans le contexte d'incertitude instauré par la crise, la Municipalité a maintenu le salaire à 100% de l'entier de ses collaborateurs, bien que notre administration n'ait pas pu recourir au soutien cantonal octroyé en cas de réduction des horaires de travail (RHT).

Le tableau suivant détaille les variations identifiables en termes de produits et de charges, pour un total de net de CHF 256'607.50 :

Bilan charge et revenus COVID-19		
Raison	Charge	Produit
Accueil de jour - non perçu	-227'722.20	
Accueil de jour - indemnisation VD		61'161.00
Loyers non perçus (remise COVID)	-12'014.90	
Locations refuges & salles - non perçu	-6'902.50	
Taxes manifestations - non perçu	-6'877.95	
Charges supplémentaires induites COVID	-64'250.95	
	-317'768.50	61'161.00

La plus grosse diminution de produit concerne l'accueil de jour des enfants, lequel comprend aussi les prestations payées pour le réfectoire scolaire. Pour arriver au non perçu de CHF 227'722.20, le résultat des natures concernées a été comparé à la moyenne des 3 dernières années. Il est à noter qu'une différence plus importante encore a été constatée avec le budget 2020 dans la mesure où ce dernier était prévu à la hausse (voir rubrique 6.4 « Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes »). Pour pallier une partie de ce manque, la commune a reçu CHF 61'161.00 au titre d'aide cantonale à l'accueil de jour des enfants. Nos structures étant détenues par des pouvoirs publics, celles-ci n'ont pas été éligibles au premier programme d'aide fédérale, censé également couvrir nos pertes.

Ensuite, la même analyse a été menée pour les loyers ainsi que pour les produits issus des manifestations. Naturellement, les restrictions sanitaires n'ont pas permis un rendement habituel de nos refuges et salles à louer. Un compte d'attente spécifique a également été créé pour recenser toutes les charges induites par la lutte contre la propagation du virus (gants, masques, gel hydroalcoolique, nettoyages etc..). Au 31.12, le montant comptabilisé a ensuite été ventilé dans les services concernés (nature xxx.3199.07, CHF 64'250.95)

Finalement, le volet impôts reste un élément non mesurable dans les années à venir. Bien que la commune présente un résultat d'impôts supérieur en 2020, il serait imprudent de gager sur une pérennité des montants constatés cette année (voir rubrique 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts »). Les produits d'impôts de l'année fiscale 2020 contiennent à ce jour uniquement les acomptes. La situation fiscale réelle des contribuables sera constatée au moment de la taxation, dans le meilleur des cas en 2021. Le contexte économique délicat instauré par les restrictions sanitaires aura très probablement des effets au-delà de l'année 2021. Pour mieux cerner les effets sur le volet fiscal, une étude similaire devra être faite annuellement durant les prochaines années.



10 Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2020, notamment ;

Investissements				
Compte	N° de préavis	Objet	Dépenses	Recettes
9144.01	Néant	Transfert frais investissements réseau Eau	18'949.55	0.00
9144.02	Néant	Transfert frais investissements réseau Electricité	46'475.95	0.00
9149.00.00	PA 09/03	Révision du PGA	19'629.55	0.00
9170.51.00	PA 07/15 & 03/18	Pont sur la Paudèze - études et travaux	1'506.25	13'978.55
9170.91.00	PA 03/15 & 08/16	Crédit pour travaux sécurisation du Flonzel	10'107.55	32'676.60
9171.000.12	PA 02/20	CE conduite distribution Ch Pâquis	247'020.80	11'984.00
9171.000.13	Néant	Travaux collecteurs/eau potable ch. du Plan	17'950.75	0.00
			361'640.40	58'639.15

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 303'001.25 qui a été investi durant l'exercice, une fois les subventions reçues déduites des montants honorés.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts au 31.12.2020.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2019	Dépenses nettes 31.12.2020	Solde 31.12.2020
PA 07/2015 Ponts Paudèze	9170.51.00	67'000.00	142'288.25	129'815.95	13'184.05
PA 03/2018 Ponts Paudèze		76'000.00			
PA 03/2015 Sécurisation Flonzel	9170.91.00	79'200.00	467'114.55	444'545.50	83'454.50
PA 08/2016 Sécurisation Flonzel		448'800.00			
PA 09/2003 Révision PGA	9149.00.00	189'000.00	346'846.70	366'476.25	2'523.75
PA 02/2015 Révision PGA		180'000.00			
PA 03/2020 Ch. du Plan	9171.000.13	911'000.00	6'456.00	24'406.75	886'593.25

Dans la mesure où le préavis n° 02/2020 « Chemin du Pâquis - Remplacement de la conduite d'eau potable, création d'un collecteur d'eaux usées » a été bouclé la même année que son ouverture, il ne figure pas dans le tableau ci-dessus.



11 Amortissements

Amortissements		
Pertes sur créances	2020	2019
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	119'092.76	144'371.24
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	16'297.55	30'043.37
Total	135'390.31	174'414.61
Amortissements obligatoires		
Auberge communale	37'915.10	37'915.10
Maison Pasche	25'308.80	25'308.80
Routes	394'737.90	395'293.89
Ordures ménagères et déchets	8'535.75	8'535.75
Réseau d'eau et réservoir	210'019.00	207'221.69
Réseau électrique	52'440.54	50'218.82
Collège (inclus abris PC + Chaufferie)	252'665.20	252'665.20
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (CS)	175'000.00	175'000.00
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (Postfinance)	120'000.00	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"	13'176.90	13'176.90
Fontaines Corbaz-Coin d'En Bas	-	-
Eglise St-Nicolas de Flüe	2'150.00	2'150.00
Parc informatique	9'449.05	9'449.05
Parcelle 156 - Remise état suite glissement	565.35	565.35
Total	1'301'963.59	1'297'500.55
Amortissements supplémentaires (non obligatoires - avant répartition du résultat)		
Abri PC Collège - prélèvement réserve fonds de dispense*	150'000.00	-
Conduite Chemin du Paquis (selon conclusion Préavis 02/2020)*	49'171.95	-
Total	199'171.95	-
Total des amortissements (= Σ nature 33xx)	1'636'525.85	1'471'915.16

* prélevé dans réserve spécifique, sans effet sur le résultat

Les amortissements supplémentaires qui utilisent le résultat dégagé de l'exercice sont détaillés à la rubrique n° 16 « Résultat et attribution ».



12 Autofinancement

Pour l'exercice 2020, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de CHF 4'313'859.71, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'295'196.14.

Autofinancement				
	Compte 2020	Budget 2020	Diff. Cpte / Bu 20	Compte 2019
Excédent de revenus ou charges	1'958'294.68	-377'300.00	2'335'594.68	67'840.93
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332) *	1'501'135.54	1'437'452.56	63'682.98	1'297'500.55
Attributions aux fonds et financements spéciaux (38)	1'117'692.80	359'515.00	758'177.80	1'398'356.73
Imputations internes (39)	974'759.06	1'045'650.00	-70'890.94	1'006'319.46
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-263'263.31	-124'471.42	-138'791.89	-413'335.19
Imputations internes (49)	-974'759.06	-1'045'650.00	70'890.94	-1'006'319.46
	4'313'859.71	1'295'196.14	3'018'663.57	2'350'363.02

* Dès 2019, méthode de l'Etat sans la nature 330

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie de l'exercice a pu être garanti. Cette dernière a également permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 303'001.25 (voir rubrique n°10 « Investissements et crédits ») réalisés durant l'exercice. Le solde, après couverture des investissements, a notamment permis une diminution de la dette de CHF 2'295'000.00 (voir rubrique n° 13 « Endettement »).

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)	2'720'299.76	2'202'796.40	123.5%
2017 (méthode UCV)	2'436'331.00	4'068'940.60	59.9%
2016 (méthode UCV)	1'052'944.00	449'755.00	234.1%
Moyenne	2'386'628.58	1'324'532.10	180.19%

Comme le présente le tableau ci-avant, la commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 180.19% pour les 5 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). **Notons que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant quatre des cinq dernières années.**



13 Endettement

L'endettement brut au 31.12.2020 se monte à CHF 29'760'000.00 (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 32'055'000.00 au 31.12.2019. L'exercice 2020 a donc vu une diminution de la dette brute de CHF 2'295'000.00 rendue possible grâce à la marge d'autofinancement dégagée (voir rubrique n°12 « Autofinancement »). Cette pratique s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire l'endettement de la commune.

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2020			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à CT	0.00
922x	+	Emprunt à LT	29'760'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		DETTE BRUTE =	29'760'000.00
9101	-	Avoir disponible (Postfinance)	1'673'315.97
9102	-	Avoir disponible (autres banques)	1'297'903.50
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'129'593.70
9120	-	Epargne	1.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		DETTE NETTE=	25'659'182.83

L'endettement net de la commune se monte donc à CHF 25'659'182.83 au 31.12.2020. Le rapport peut également être fait avec le nombre d'habitants (3756) pour obtenir l'endettement net par habitant (CHF 6'831.52) au 31.12.2020.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement au travers des 5 derniers exercices :

Endettement net 2020				
Année	Dette brute	Dette nette	Habitants	Endettement net par habitant
2020 (nouvelle méthode)	29'760'000.00	25'659'182.83	3'756	6'831.52
2019 (nouvelle méthode)	32'055'000.00	29'916'122.04	3'773	7'929.00
2018	32'850'000.00	28'108'177.11	3'732	7'531.67
2017	35'645'000.00	28'833'619.00	3'662	7'873.74
2016	31'940'000.00	25'735'270.00	3'564	7'220.90



13.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{MA}} = \frac{25'659'182.83}{4'313'859.71} = 5.95 \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, **la commune mettrait moins de 6 ans** à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2020 (nouvelle méthode)	25'659'182.83	4'313'859.71	5.95
2019 (nouvelle méthode)	29'916'122.04	2'350'363.02	12.73
2018	28'108'177.11	2'720'299.76	10.33
2017	28'833'619.00	2'436'331.00	11.83
2016	25'735'270.00	1'052'944.00	24.44
Moyenne	28'148'297.04	2'139'984.45	13.15

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 25 années, avec une moyenne située en dessous de 15 années, ce qui est un très bon signal.



14 Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires			
Date décision	Libellé	CHF	Compte
19.02.20	Numérisation des plans pour archives cantonales	400.00	110.3109.00
06.05.20	Remplacement lave-vaisselle appartement location Mts-de-Lavaux	1'590.00	359.1.3141.00
27.05.20	Parcelle 483 - Correction limite entre parcelles	5'805.00	430.3185.00
10.06.20	Frais divers du personnel	3'869.25	110.3011.00
17.06.20	Aménagement place déchet levée oppositions parcelle 1491	618.30	450.3142.01
17.06.20	Frais divers du personnel	3'560.00	110.3090.00
29.07.20	Formation continue Municipalité	664.50	102.3060.00
12.08.20	Personnel - remplacement service extérieur	7'520.00	431.3012.00
12.08.20	Personnel - remplacement UAPE (directive OAJE)	6'130.00	511.3011.00
09.09.20	Soutien juridique - honoraires avocat	13'200.40	110.3185.00
16.09.20	Frais divers du personnel	1'105.50	110.3011.00
07.10.20	Assessment candidt(e) RRH	4'092.60	110.3185.00
31.12.20	Solde 3199.00 - montant "divers et imprévus" prévu au budget 2020	-4'560.50	110.3199.00
		43'995.05	

Le tableau ci-dessus présente l'état des dépenses extrabudgétaires validées par la Municipalité durant l'exercice 2020.

15 Charges et produits par service

Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service (avant répartition du bénéfice) :

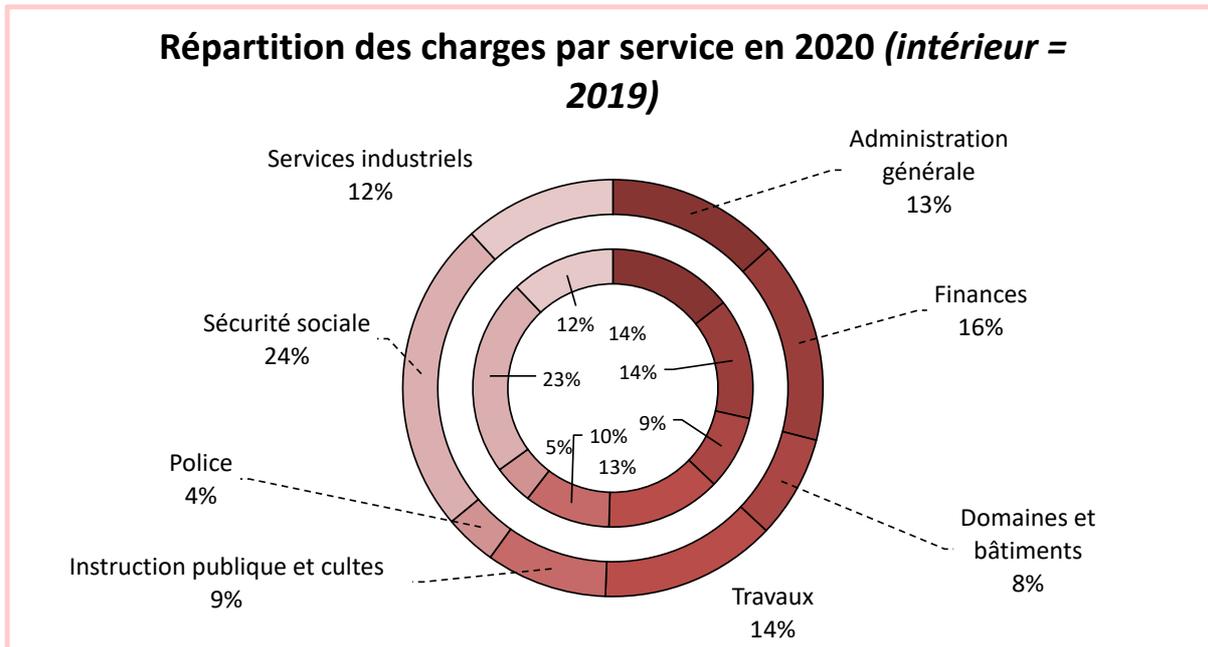
Charges et produits par service		Comptes 2020			Budget 2020		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	3'658'743.43	468'107.34	-3'190'636.09	3'575'450.00	359'650.00	-3'215'800.00
2.00	Finances	3'560'326.47	18'806'185.01	15'245'858.54	3'396'650.00	16'970'780.00	13'574'130.00
3.00	Domaines et bâtiments	2'186'254.54	942'176.50	-1'244'078.04	2'266'620.45	1'020'950.45	-1'245'670.00
4.00	Travaux	3'365'835.92	1'624'073.86	-1'741'762.06	3'307'917.11	1'348'107.11	-1'959'810.00
5.00	Instruction publique et cultes	2'519'496.37	888'101.95	-1'631'394.42	2'667'670.00	917'600.00	-1'750'070.00
6.00	Police	1'164'122.92	357'662.38	-806'460.54	1'081'950.00	64'700.00	-1'017'250.00
7.00	Sécurité sociale	5'806'469.66	1'133'236.95	-4'673'232.71	5'860'440.00	1'097'610.00	-4'762'830.00
8.00	Services industriels	3'049'971.99	3'049'971.99	0.00	2'993'590.00	2'993'590.00	0.00
				1'958'294.68			-377'300.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le lecteur est invité à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.



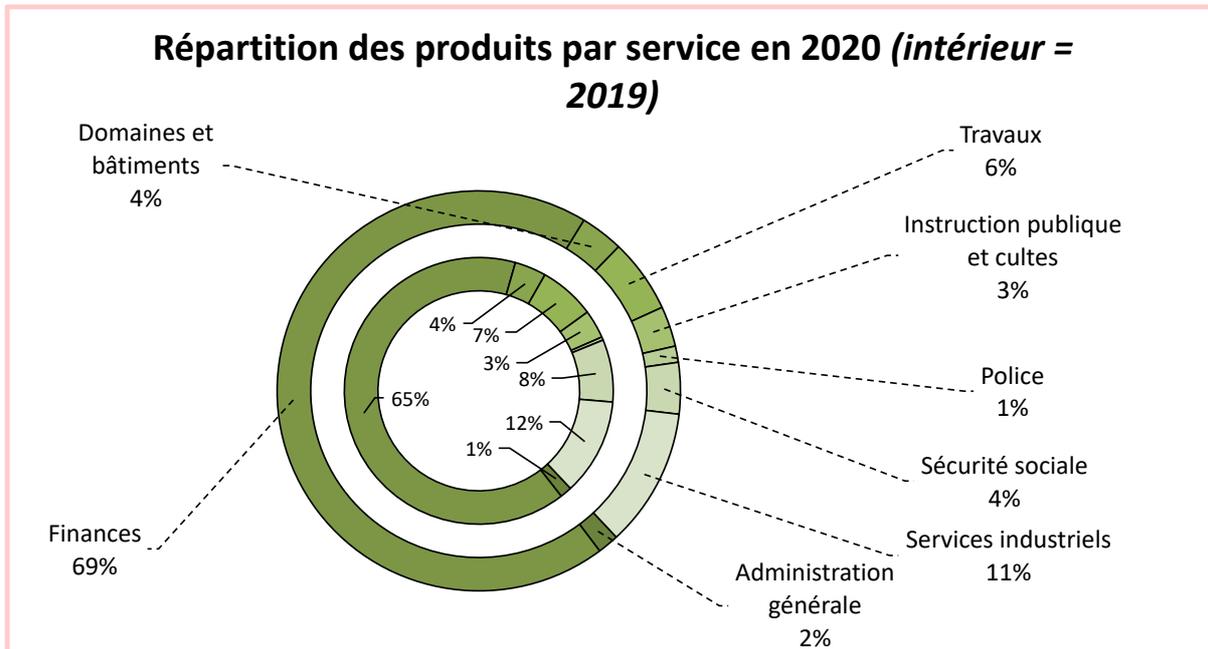
15.1 Répartition des charges par service

Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :



15.1 Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service





16 Résultat et attribution

Sur le résultat de CHF 1'958'294.68, la Municipalité propose d'attribuer CHF 1'458'294.68 aux éléments suivants :

Utilisation du résultat		
Comptes	Raison	Montants
9281.17.00	Dotation fds rénovation PA	72'649.55
9282.18.00	Dotation fds régulation péréquation	163'000.00
350.3320.00	Amort. supp. Maison Pasche (préservation patrimoine)	197'000.00
351.3320.00	Amort. supp. Auberge communale (patrimoine admin.)	585'754.13
190.3320.00	Amort. supp. Refonte site internet et renouvel. parc info.	2'248.05
420.3320.00	Amort. supp. Révision PGA	366'476.25
470.3320.00	Amort. supp. Parcelle 156 - Remise état suite glissement	15'264.70
580.3320.00	Amort. supp. St-Nicolas de Flüe	55'900.00
580.3320.00	Amort. supp. Participation travaux réfection église	1.00
450.3320.00	Amort. supp. Participation à la Fondation de Beaulieu	1.00
		1'458'294.68

Premièrement, la dotation de CHF 72'649.55 au fonds de rénovation du patrimoine administratif permettra d'atteindre un solde de CHF 100'000.00 dans ce fonds, précédemment nommé « fonds de rénovation pour bâtiment administratif ». Ce montant permettra de faire face aux dépenses causées par la vétusté de certains bâtiments de notre patrimoine. En parallèle, une étude globale des entretiens à prévoir ces prochaines années sera menée pour mieux anticiper les travaux de maintenance plus conséquents.

Ensuite, la dotation au fonds de régulation de la péréquation de CHF 163'000.00 s'explique par une hausse attendue de la participation à la cohésion sociale (PCS, anciennement nommée « facture sociale »). S'il est impossible de déterminer toute l'ampleur de cette augmentation, encore à recevoir à l'heure de l'écriture de ce préavis, il est déjà possible de mesurer la participation supplémentaire engendrée par les impôts dits « conjoncturels ». Pour rappels, le 50% provenant de ces produits est automatiquement reversé à la PCS (sauf dans le cas de l'impôt spécial sur les étrangers). Le tableau suivant détaille la situation attendue :

Hausse attendue PCS - impôts conjoncturels						
Comptes	Libellé	Acomptes 2020*	Réalité aux comptes	Différence	Taux	Supplément
4040	Droits de mutation	708'288.15	817'770.75	109'482.60	50%	54'741.30
4050	Succession et donations	63'494.95	403'696.70	340'201.75	50%	170'100.88
4411	Gains immobiliers	527'596.45	404'928.55	-122'667.90	50%	-61'333.95
4004	Impôt spécial étrangers	8'316.45	6'504.65	-1'811.80	30%	-543.54
						162'964.69

* basé sur les comptes 2018



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Finalement, la Municipalité a décidé d'attribuer CHF 1'222'645.13 à des amortissements supplémentaires. En procédant ainsi, la charge des exercices futurs sera diminuée. Cette baisse de charge pourra être mise au profit, par exemple, du financement de nouveaux investissements en faveur de nos infrastructures.

Après attribution, aux points mentionnés ci-dessus, le bénéfice net de l'exercice se monte à CHF 500'000.00. Il est également proposé que ce montant soit porté au compte capital, dont les mouvements sont illustrés dans le tableau suivant.

Capital				
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
2019	1'373'168.14	67'840.93	0.00	1'441'009.07
2020	1'441'009.07	500'000.00	0.00	1'941'009.07

Le tableau suivant illustre l'évolution du fonds de régulation de la péréquation, lequel présente également des mouvements durant l'exercice :

Fonds de régulation Péréquation				
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
2019	850'499.00	157'850.00	251'539.00	756'810.00
2020	756'810.00	167'293.00	6'984.76	917'118.24

Le solde de ces deux comptes, totalisant CHF 2'858'127.31, permettra à la commune de faire face aux éventuelles fluctuations des résultats à venir, péréquation comprise.



17 Conclusion

Le budget de l'exercice sous revue annonçait un déficit estimé à CHF 377'300.00. Grâce à une situation fiscale plus favorable qu'anticipée, la commune présente un résultat avant attribution de CHF 1'958'294.68. La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » présente plus en détail ces variations. Sur ce résultat, la Municipalité propose d'allouer CHF 1'458'294.68 à des réserves et des amortissements complémentaires. Le bénéfice net, après utilisation du résultat, s'élève à CHF 500'000.00.

Pour mieux interpréter la notion de résultat, plusieurs indicateurs ont été étudiés au long de ce préavis. Premièrement, les investissements nets réalisés durant l'exercice ont été financés à 100% par la marge d'autofinancement dégagée. Cette dernière a d'ailleurs pu faire diminuer notre endettement de CHF 2'295'000.00, poursuivant ainsi l'objectif de désendettement souhaité par la Municipalité. Un rapport fait entre les deux précédents indicateurs montre que la commune mettrait moins de 6 ans à rembourser intégralement sa dette nette, avec une marge d'autofinancement constante. Ces mesures présentent un excellent signal pour la santé financière de la commune, et respecte ainsi les principes d'équité intergénérationnelle.

Pour la première fois cette année, le préavis affiche une récapitulation des charges dites non maîtrisables, mises en rapport avec des revenus de différentes natures. Elle nous apprend alors que ce type de charges représente 42.67% des charges globales épurées de l'exercice.

Rythmée par des restrictions et des mesures sanitaires, l'année 2020 aura aussi marqué un changement dans la manière de travailler des uns et des autres. La Municipalité a alloué une part de temps considérable à mettre en place des dispositifs de protection, tant pour son personnel que pour la population. Elle s'est également attelée à mesurer comment la crise sanitaire est venue impacter ses comptes. La rubrique n° 9 « Répercussions financières du Covid-19 » détaille plus précisément le non perçu mesuré à CHF 256'607.50. Naturellement, les effets financiers induits par la situation devront encore se mesurer au-delà des prochaines années. La Municipalité étudiera avec attention l'évolution de la situation. Si elle se réjouit du résultat constaté en 2020, elle conserve toutefois un regard critique sur l'avenir.



18 Validation

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N°05/2021 du 23 mars 2021 « **Comptes 2020** »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2020 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Municipal des finances

Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Nathalie Greiner

Isabelle Fogoz

Annexes :
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision
- Décompte provisoire péréquation
- Comptes 2020
- Recueil des remarques aux comptes 2020



19 Rapport de révision succinct

fidinter

Rapport d'examen succinct

Au Conseil communal de la
Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste de toutes les collaborations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 27 avril 2021

Fidinter SA

Maxime Despont
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Denis Wulliamoz
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant



20 Décompte provisoire péréquation

Péréquation, Décompte provisoire 2020 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3756

N° OFS : 5581

Taux : 72

Point impôt communal : 212446

Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	813'198	
Frontaliers	1'951	815'149

Ecrêtage

Nombre de points	1.68	453'713
------------------	------	---------

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points à répartir	13.53	
Montant à charge de la commune		2'874'095

Total de la participation à la cohésion sociale **4'142'957**

Péréquation directe

Population	-	1'193'317.91
Solidarité		-

Dépenses thématiques **-**

Plafonnements

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	-

Alimentation **4'171'532.86**

Total de la péréquation directe **2'978'215**

Estimation:

-706'263.46

2'271'951.49

Réforme policière

Charges pour commune sans police	-	
Répartition du solde	249'521	249'521

Total de la réforme policière **249'521**

Total péréquation directe, indirecte et pol

Total net **7'370'693**

Synthèse en CHF